

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

PROGRAMMES ET PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ÉDUCATION

VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (200825)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec les directeurs généraux régionaux et la Direction de la gestion des ressources, évaluer à la fois les méthodes de financement établies pour les différents volets du Programme et les incidences de la méthode d'affectation globale sur la capacité des bureaux régionaux de financer le Programme.</p>	<p>La Direction générale de l'éducation collaborera avec les directeurs généraux régionaux et la Direction de la gestion des ressources pour évaluer la méthode d'affectation globale et l'uniformité des méthodes de financement régionales actuellement utilisées.</p> <p>Les Opérations régionales prendront l'initiative d'évaluer les méthodes d'affectation en région.</p> <p>L'évaluation comprendra une analyse de l'ensemble des besoins financiers en éducation, notamment par suite de l'augmentation des frais de scolarité provinciaux et les changements apportés à l'administration des programmes provinciaux.</p>	<p align="center">Octobre 2010</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>La Direction générale de l'éducation et les régions ont entrepris l'examen des diverses méthodes en place.</p>
<p>2. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec les directeurs généraux régionaux et la Direction des paiements de transfert, dresser un plan d'action et un calendrier de conclusion d'ententes de financement convenables entre AINC et les autorités scolaires provinciales.</p>	<p>La Direction générale de l'éducation et les directeurs généraux régionaux ont pris l'initiative de faciliter l'adoption d'un protocole d'entente tripartite avec les gouvernements provinciaux et les organisations d'éducation régionales des Premières nations.</p> <p>Ces protocoles d'entente et/ou des ententes plus précises renfermeront des clauses sur les services d'éducation et les frais de scolarité.</p>	<p>L'échéancier sera indiqué dans le plan de mise en œuvre de chaque province/région qui sera en place d'ici novembre 2009</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>On a mis sur pied un groupe de travail horizontal pour examiner les questions touchant les ententes sur les frais de scolarité et élaborer une charte de projet. Cette dernière a été présentée aux régions les 4 et 5 novembre 2009.</p>
<p>3. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert</p>	<p>Une des grandes priorités du Programme</p>		<p>État : En cours</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

PROGRAMMES ET PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ÉDUCATION			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (200825) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
avec les directeurs généraux régionaux, examiner les évaluations des écoles sous l'angle du soutien qu'elles apportent aux Premières nations bénéficiaires pour améliorer l'efficacité des écoles administrées par les bandes, et du soutien apporté à AINC pour évaluer et surveiller l'efficacité des écoles administrées par les bandes. Les résultats d'un tel examen doivent mener à une définition claire et à une bonne compréhension de l'objet des évaluations des écoles, et à une application uniforme de ces processus.	<p>de réussite scolaire des étudiants des Premières nations, c'est de dresser des plans de réussite scolaire. Les écoles en train de mettre en œuvre le Programme de réforme ont besoin d'objectifs précis et d'un plan de mise en œuvre pour les plans de réussite scolaire afin de pouvoir surveiller les mesures proposées pendant le cycle de trois ans et d'en faire un compte rendu.</p> <p>La Direction générale de l'éducation, en collaboration avec les directeurs généraux régionaux et les Premières nations bénéficiaires, effectuera un examen des modalités et lignes directrices pour l'évaluation des écoles afin de voir s'il n'y a pas moyen de rendre les évaluations plus efficaces et/ou de les incorporer aux Plans de réussite scolaire à la longue.</p>	<p>En cours</p> <p>Octobre 2010</p>	<p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>Les rapports sur la première ronde de financement des Plans de réussite scolaire des Premières nations sont attendus à l'automne 2009. Ces rapports seront examinés à la lumière de la recommandation sur les évaluations des écoles.</p> <p>Des discussions préliminaires sur les évaluations des écoles ont eu lieu lors de la réunion de novembre avec les gestionnaires régionaux de l'éducation.</p>
4. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec les directeurs généraux régionaux, évaluer la suffisance et l'exhaustivité des méthodes employées par les régions pour veiller à ce qu'existent des ententes locales sur l'éducation et sur les frais de scolarité entre les Premières nations bénéficiaires et les conseils scolaires provinciaux, et pour surveiller les décaissements aux bénéficiaires en vue des frais de scolarité provinciaux. À partir de cette évaluation, élaborer un plan d'action indiquant les changements et les mesures correctives à	<p>La Direction générale de l'éducation et les directeurs généraux régionaux ont pris l'initiative de faciliter l'adoption d'un protocole d'entente tripartite avec les gouvernements provinciaux et les organisations d'éducation régionales des Premières nations.</p> <p>Ces protocoles d'entente et/ou des ententes plus précises renfermeront des clauses sur les services d'éducation et les frais de scolarité.</p> <p>Après que les protocoles d'entente et les ententes auront été établis, les directeurs</p>	<p>L'échéancier sera indiqué dans le plan de mise en œuvre de chaque province/région qui sera en place d'ici novembre 2009</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>On a mis sur pied un groupe de travail horizontal pour examiner les questions touchant les ententes sur les frais de scolarité et élaborer une charte de projet. Cette dernière a été présentée aux régions les 4 et 5 novembre 2009.</p> <p>Le projet vise à donner suite aux recommandations sur les ententes entre les provinces et les commissions</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

PROGRAMMES ET PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ÉDUCATION			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (200825) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
prendre, comment et par qui les mesures seront prises, et le calendrier d'exécution.	généraux régionaux adopteront un processus pour surveiller leur mise en œuvre. Un plan d'action qui s'inspirera des pratiques exemplaires régionales sera établi afin de s'assurer qu'un processus uniforme existe dans toutes les régions pour concilier les montants consacrés aux frais de scolarité.		scolaires pour les étudiants des Premières nations des écoles provinciales de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • en établissant une orientation stratégique sur le cadre en ce qui concerne la relation entre AINC, les Premières nations et les provinces par rapport aux étudiants des Premières nations des écoles provinciales; • en élaborant des lignes directrices et des normes opérationnelles relativement aux documents liés aux ententes sur les frais de scolarité avec les autorités scolaires provinciales; • en mettant en place des normes de prestation de services pour appuyer l'établissement de solides relations entre AINC, les Premières nations et les provinces.
5. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait rehausser le cadre de la mesure du rendement actuel du Programme pour veiller à ce qu'il mesure et évalue comme il faut les progrès vers l'objectif du Programme, soit la comparabilité des programmes d'éducation des écoles administrées par les bandes avec ceux des écoles provinciales.	La Direction générale de l'éducation collaborera avec les Directeurs généraux régionaux afin de parfaire le cadre de mesure du rendement actuel du Programme, en particulier pour ce qui concerne la saisie des données dans les rapports actuels, et de s'assurer qu'elle permet d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs du Programme ont été atteints. Ce travail fait actuellement partie du nouveau Système de mesure du rendement de l'éducation de la Direction générale qui lui donne la capacité de lier les données financières et non financières par l'intermédiaire de l'Entrepôt de données du Ministère (ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant), si bien qu'il sera maintenant possible d'effectuer des analyses et d'obtenir des rapports plus	Dans le cadre du projet relatif au Système de mesure du rendement de l'éducation, un cadre de mesure du rendement sera finalisé d'ici mars 2010. La mise en œuvre du Système de mesure du rendement de l'éducation devrait être pleinement achevée en	État : En cours Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 : La Direction générale de l'éducation collabore actuellement avec l'Assemblée des Premières nations, par l'entremise d'un groupe d'experts conjoint, pour éclairer le Système de mesure du rendement de l'éducation; la première réunion a eu lieu en novembre 2009.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

PROGRAMMES ET PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ÉDUCATION			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (200825) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	précis basés sur le rendement constaté.	septembre 2012	
6. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec les directeurs généraux régionaux, fixer et énoncer les rôles et responsabilités de l'AC en matière de soutien et d'orientation des bureaux régionaux relativement à la prestation du Programme, et de surveillance de ces bureaux relativement à la mise en œuvre du Programme. Il faudrait ensuite dresser un plan d'action à l'appui de la mise en application de ces rôles et responsabilités.	<p>Pour continuer d'améliorer le programme afin d'en assurer la conformité, la Direction générale de l'éducation collaborera avec les directeurs généraux régionaux à la fixation des responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'Administration centrale pour ce qui est de fournir aide et conseils aux bureaux régionaux et d'assurer le suivi de l'administration du Programme; - les régions pour ce qui est de l'adoption d'une approche fondée sur le risque pour la surveillance et la conformité. <p>Ces rôles seront clairement expliqués dans la <i>Directive sur la conformité</i>.</p>	Juillet 2010	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>La première version du Cadre de surveillance de la gestion de l'éducation est terminée. Des révisions seront apportées suite aux commentaires des gestionnaires de programme et des régions.</p> <p>La première version de la <i>Directive sur la conformité</i> sera terminée à l'automne 2009. Des révisions seront apportées suite aux commentaires des gestionnaires de programme et des régions.</p>
7. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec la Direction des paiements de transfert et les directeurs généraux régionaux, évaluer la pertinence des rapports financiers et examiner les exigences du Programme, en tenant compte de l'obligation du Ministère de surveiller avec diligence raisonnable les bénéficiaires du Programme, et veiller à ce que les fonds aient été consacrés aux fins prévues.	<p>Pour continuer d'améliorer le Programme afin d'en assurer la conformité, la Direction générale de l'éducation collaborera avec les directeurs généraux régionaux et la Direction des paiements de transfert et des politiques financières afin d'examiner les responsabilités des agents chargés d'effectuer l'analyse financière et de dresser les rapports nécessaires. Les Opérations régionales dirigeront une évaluation du processus actuel de vérification pour s'assurer qu'il existe des mesures pour tenir compte de plusieurs points de vue quant à la conformité.</p> <p>Vu l'obligation du Ministère de faire</p>	Octobre 2010	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>La Direction générale de l'éducation collabore actuellement avec ses partenaires pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Plan d'action de la gestion.</p> <p>On a mis sur pied un comité consultatif intraministériel (comité consultatif - Politique sur les paiements de transfert) au sein duquel est représentée la Direction générale de l'éducation.</p> <p>Par l'entremise des Opérations régionales, on a envoyé aux régions une demande détaillée concernant leurs</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

PROGRAMMES ET PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ÉDUCATION			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (200825) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>compléteront les efforts effectués dans le cadre du Plan d'action.</p> <p>Le niveau de ressources humaines et financières nécessaires, les délais et la nécessité de mettre à jour la documentation pour s'assurer qu'elle reflète les changements apportés aux critères feront l'objet d'un examen.</p>	Avril 2011	
<p>9. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec les directeurs généraux régionaux, réévaluer les éléments « conception » des volets ciblés du Programme, pour veiller à ce que les conditions soient suffisamment et correctement définies, et à ce qu'on puisse faire montre des résultats du Programme.</p>	<p>La Direction générale de l'éducation examinera, en consultation avec les directeurs généraux régionaux et les Premières nations bénéficiaires, les éléments visés des programmes d'éducation pour s'assurer que les conditions ont été bien définies et que les résultats du programme peuvent être démontrés.</p> <p>Les éléments « conception » des programmes visés feront l'objet d'un examen pendant la deuxième étape de l'initiative de réforme de l'éducation des Premières nations.</p> <p>Le programme Nouveau sentier pour l'éducation a fait l'objet d'une vérification dans le cadre de la vérification du développement des capacités, et l'examen en question s'inspirera des résultats de cette vérification.</p>	Juin 2010	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>La Direction générale de l'éducation collabore actuellement avec ses partenaires pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Plan d'action de la gestion.</p>
<p>10. Le directeur général de la Direction générale de l'éducation devrait, de concert avec les directeurs généraux régionaux,</p>	<p>Pour continuer d'améliorer le Programme afin d'en assurer la conformité, la</p>	Décembre 2010	État : En cours

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

PROGRAMMES ET PARTENARIATS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ÉDUCATION

VÉRIFICATION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (200825)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 03/06/2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>améliorer les procédures d'examen des activités et des rapports financiers de manière à recevoir la totalité des informations voulues des bénéficiaires (on attendrait des procédures semblables de tous les organismes tiers qui administrent des volets ciblés du Programme). Il faudrait envisager d'établir une méthode fondée sur le risque pour l'exécution des activités de conformité, de manière à veiller à ce que les bénéficiaires consacrent le financement des volets ciblés du Programme aux fins prévues.</p>	<p>Direction générale de l'éducation collaborera avec les directeurs généraux régionaux et les Premières nations bénéficiaires pour administrer les éléments visés du Programme conformément aux directives du Ministère. Les mesures liées à la vérification de la bonne gestion compléteront les efforts déployés dans le cadre du Plan d'action.</p>		<p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2009 :</p> <p>La Direction générale de l'éducation collabore actuellement avec ses partenaires pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Plan d'action de la gestion.</p>